



Fin de periode d'essai - départ à l'initiative du salarié

Par **marykarib**, le **28/11/2010 à 13:09**

Bonjour,

-Je suis assistante de direction bilingue en CDI et mon contrat relève de la convention de l'automobile

- Je travaille généralement de 8h00 à 19-20-21H-22H- Charge de travail importante-Patron sans respect.

- Ma période d'essai de 3 mois du 01 sept 2010 au 30 novembre 2010 (donc mardi)

- Il n'a pas voulu la reconduire et a préféré modifier le préavis de 3 à 2 mois sur un avenant.

Ai-je encore le temps, malgré cette parole donnée, le temps de faire valoir un droit de reconduire cette période d'essai?

Quels sont vos conseils? L'appeler au préalable?

On m'a dit que le délai de prévenance dans mon cas est de 15 jours. En quittant ma période d'essai aujourd'hui ai-je le droit de partir dans 15 jours?

Je ne veux pas rester 2 mois ni perdre mes assedics. Aidez moi SVP....

Par **L expert social**, le **29/11/2010 à 11:17**

Bonjour,

L'employeur doit respecter un délai de prévenance de 2 semaines après 1 mois de présence et d'1 mois après 3 mois de présence.

Pour plus de précisions concernant la période d'essai:

http://www.l-expert-comptable.com/la-periode-d-essai-mode-d-emploi_17_a528.php

Avez-vous songé à une procédure de rupture conventionnelle (cela vous permettrait de bénéficier de droits au chômage si vous avez cotisé suffisamment)?

Pour répondre à toutes vos questions concernant la rupture conventionnelle:

http://www.l-expert-comptable.com/la-rupture-conventionnelle_20_a457.php

Bien cordialement,

Par **marykarib**, le **30/11/2010 à 11:08**

merci...